

vaisseaux de guerre des pays alliés surveillèrent les entrées et sorties de marchandises dans les ports irakiens et les havres voisins du pays. La marine canadienne réalisa le quart des arraisonnements. On ne chercha pas systématiquement à rationner les importations de produits non militaires par les pays avoisinants, mais il semble que les rares expéditions vers l'Iraq étaient surtout constituées de denrées et de médicaments non interdits puisque destinés à des fins humanitaires. Comme les cercles internationaux des affaires jugeaient essentiel que la Koweït retrouve son indépendance et que l'Iraq ne puisse s'emparer d'autres réserves de pétrole au Moyen-Orient, personne ne tenta de s'enrichir rapidement par la contrebande du pétrole irakien.

Mise en plus longue perspective, l'étude des sanctions ordonnées par les Nations Unies et la Société des Nations démontre cependant que leur mise en vigueur a régulièrement été source de graves problèmes, puisqu'elles gênaient considérablement le commerce international et la liberté d'action des pays qui en dépendent. Il est aussi difficile de veiller au respect des sanctions que de maintenir un blocus en temps de guerre. Aux pourparlers qui ont précédé la Déclaration de Londres de 1911, dans laquelle est défini le terme «contrebande», on a grandement tenu compte des exigences des nations commerçantes qui resteraient neutres lors d'un conflit. Leur réticence, particulièrement de la part des États-Unis, a considérablement nui au développement de la guerre économique contre l'Allemagne en 1914-1918 et en 1939-1945. Au moment d'imposer unilatéralement des sanctions économiques à Cuba en 1960, les États-Unis eurent recours, pour convaincre les pays neutres de leur emboîter le pas, à tous les moyens employés par la Grande-Bretagne lors des conflits mondiaux, mais ne réussirent pas à les empêcher de poursuivre d'importants échanges avec le pays de Castro.<sup>39</sup> La fraude reste source de problèmes dans la délivrance des certificats d'utilisateur final indispensables à la concrétisation des sanctions décrétées par les Nations Unies.<sup>40</sup> On rapporte une anecdote de la crise yougoslave dans laquelle des Casques bleus russes auraient profité de l'élévation du cours du carburant et du matériel militaire dans le marché noir à la suite des sanctions, même s'ils étaient justement chargés de veiller à l'application de celles-ci.<sup>41</sup>

---

<sup>39</sup> Voir Rich, Donna, «Lessons from the U.S. Embargo against Cuba», in *South Africa, The Sanctions Report*, Hanlon, Joseph, éd., pp. 157-167; Roca, Sergio, «Economic Sanctions against Cuba» et Leyton-Brown, David, «Extraterritoriality in United States Trade Sanctions», in Leyton-Brown, David, éd., *The Utility of International Economic Sanctions*, pp. 87-104.

<sup>40</sup> Ce phénomène remonte aussi, sinon plus loin que le XVII<sup>e</sup> siècle; le roi Guillaume III avait en effet essuyé un échec lorsqu'il avait tenté de rationner les importations flamandes pour prévenir leur réexportation vers la France.

<sup>41</sup> Voir «The Colonel Who Betrayed the UN», *London Evening Standard*, 21 avril 1993 et Berdal, Mats R., *Whither UN Peacekeeping?*, Adelphi Paper 281, Londres, octobre 1993, p. 47.